

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-289 TER DU 18 JUIN 1993
/MFP-RA-DGFP-DGCA

Portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'an-
née 1990 de certains professeurs
certifiés des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Servi-
ces Sociaux (Enseignement) de
la République du Congo ; en
tête MAMPOUYA (Samuel) /-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/ISAS :

(/u la loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989, portant re-
fonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 2/75 du 5 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le re-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires

(/u le décret n° 65/170/BB-BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement secondaire
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21
du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 92/975 du 25 Décembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/976 du 25 Décembre 1992 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant dé-
blocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la Commission Administrative
paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 11 Mars
1991 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1990, les Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 4° ECHELON

A 2 ans

- MAMPOUYA Samuel, en service à Brazzaville
- SONGOLO Jérôme, en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 18 Juin 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,


- Jean Prosper KOYO -


- Claude Antoine DA COSTA -

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
DGFP/DGCA..... 3
D.G.B..... 3
D.G.C.F..... 2
TRESOR..... 2
MEN/DPAA..... 3
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 2
BST/DGCA..... 2
SGG/BC..... 2.-